

« **Moi aussi je boycotte !** »

Face aux poursuites judiciaires contre les militants BDS (phénomène français unique au monde), et parce que le boycott d'Israël n'est pas criminel, la Campagne BDS propose une vidéo-pétition ouverte à tout un chacun qui assume, revendique et défend le boycott : c'est Israël qu'il faut inculper ! Construisons contre le mur de l'apartheid ce grand mur virtuel des citoyens de conscience. [Comment participer ?](#)

<p>André {youtube width= »220" height= »176" }HL4uzBPsPRk{/youtube} Annick {youtube width= »220" height= »176" }NfLZFMsaZjg{/youtube} Jean {youtube width= »220" height= »176" }Q7SPJnDd- Wc{/youtube} Abdelaziz {youtube width= »220" height= »176" }9MKU1PBs- sc{/youtube} Hasnia {youtube width= »220" height= »176" }e8V8nfXL7MM{/youtube} Jonathan {youtube width= »220" height= »176" }AhpW7HDVaiG{/youtube} Patrick {youtube width= »220" height= »176" }W3yfrEI5Nz4{/youtube} Agnès {youtube width= »220" height= »176" }hxGv_FMD7Jg{/youtube} Alain {youtube width= »220" height= »176" }lcUJLzNRzFM{/youtube} Magali {youtube width= »220" height= »176" }CtS0boELT9s{/youtube} Vincent {youtube width= »220" height= »176" }BWAYuZMwJB0{/youtube} Annick {youtube width= »220" height= »176" }fpt- q1RsXo4{/youtube} Nora {youtube width= »220" height= »176" }bKFCJWazMeY{/youtube} Christine {youtube width= »220" height= »176" }njN5S09USwc{/youtube} Dror {youtube width= »220" height= »176" }bVrJAm6ZteI{/youtube} Julien {youtube width= »220" height= »176" }KoQrACxrmIM{/youtube} Thomas {youtube width= »220" height= »176" }QGz1pDJqEXs{/youtube}</p>	<p>Eyal {youtube width= »220" height= »176" }tioRTC0nGxs{/youtube} Nicole {youtube width= »220" height= »176" }R3AbFj8Cveo{/youtube} Chantal {youtube width= »220" height= »176" }NzjmlrKeaSw{/youtube} Joseph {youtube width= »220" height= »176" }xbSLqz1r- Ow{/youtube} Michel {youtube width= »220" height= »176" }4_nKpQk3Lrs{/youtube} Hélène {youtube width= »220" height= »176" }9SevbKpuI-0{/youtube} Huid {youtube width= »220" height= »176" }h0PByZodqaI{/youtube} Claude {youtube width= »220" height= »176" }fzhNY6NDRKg{/youtube} Georges {youtube width= »220" height= »176" }2n0FNK8f_0I{/youtube} Omar {youtube width= »220" height= »176" }9Rt8sEIWeQs{/youtube} Jean-Guy {youtube width= »220" height= »176" }H_LlLxPfl38{/youtube} Jean-Yves {youtube width= »220" height= »176" }EumyQ4_wTjk{/youtube} Hélène {youtube width= »220" height= »176" }YXe0y-0hVLQ{/youtube} Florent {youtube width= »220" height= »176" }20h0W0fi1fQ{/youtube} Karim {youtube width= »220" height= »176" }TW_CshfNcfY{/youtube} Sarah {youtube width= »220" height= »176" }pALLSg7zy1c{/youtube}</p>
--	--

Une émission sur BDS sur Beur

FM

Le 30 septembre, la radio Beur FM dédiait une émission à la Campagne BDS et en particulier aux inculpations des militants. Avec la sénatrice Alima Boumediene-Thiery, le leader du NPA Omar Slaouti, Hélène et Imen. Avec des réactions d'auditeurs encourageantes, une très bonne émission de 1h20 pour résumer les enjeux actuels de la campagne et de la lutte contre l'impunité d'Israël.

Podcastez l'émission en allant sur <http://www.beurfm.net/spip.php?rubrique20> puis en cliquant sur « Jeudi 30 septembre »

Rendez-vous devant les tribunaux

PERPIGNAN LE 11 OCTOBRE : REPORT AU 24 JANVIER 2011

Toutes et tous aux côtés de nos 3 camarades Yamina, Jeanne et Bernard de Perpignan au Tribunal de Perpignan, 6 place d'Arago (date reportée **au 24 janvier 2011**)

C'EST ISRAËL QU'IL FAUT INCULPER !

Au moment où des centaines de personnalités se lèvent contre la criminalisation du boycott d'Israël nous devons être des centaines devant les tribunaux pour exiger la relaxe des BDS et appeler à l'inculpation d'Israël ! organisons le co-voiturage !

Contact : ccipp34@protection-palestine.org.

PONTOISE LE 14 OCTOBRE : PROCEDURE ANNULEE

RENDEZ-VOUS LE 14 OCTOBRE, à partir de 12h devant le TGI de Pontoise, à la Cité judiciaire. 3 rue Victor Hugo. 95300

En soutien à Alima Boumediene-Thiery, sénatrice (Paris, Les Verts), Membre de la Commission des lois, de la Commission aux affaires européennes et du Conseil Supérieur de l'administration pénitentiaire, et Omar Slaouti, du NPA.

Résultat le 14 octobre au soir: **la procédure est annulée!**

Cliquez ici pour le [compte-rendu de cette journée](#).

Autre procès à venir:

- 24 septembre Bordeaux Sakina – appel en cours
- 29 novembre Mulhouse Farida, Henri, Mohamed, Aline, Jacques
- 24 janvier Perpignan Yamina, Jeanne et Bernard

Aidez les Palestiniens, donnez pour le boycott

La campagne BDS, Boycott-Désinvestissement- Sanctions, est notre réponse citoyenne et non violente à l'impunité d'Israël. C'est une campagne de citoyens, c'est à chacun de s'en emparer pour affirmer son pouvoir d'opposition à l'apartheid pratiqué par Israël. Notre campagne a un véritable potentiel de développement en France, mais nous manquons de moyens,

notamment financiers. Les urgences ne manquent pas.

Il s'agit en priorité de financer des procès en défense comme en attaque. La particularité de la campagne BDS en France est qu'elle se poursuit sous la pression d'éventuelles poursuites judiciaires. Nous devons bien entendu continuer et amplifier notre combat mais nous devons protéger nos militants du point de vue juridique. Et nous avons pour cela besoin de moyens supplémentaires. Enfin, des actions en justice sont aussi lancées par la campagne BDS France et dans le cadre du BDS, telle que l'action en justice de la Coalition contre Agrexco contre l'entreprise d'état israélienne Agrexco, mais celles-ci auront besoin d'être financées pour pouvoir aboutir.

Mais il s'agit aussi, pour le développement de la campagne:

- d'organiser des rencontres, débats, formations,
- de développer nos outils avec des publications, des tracts, affiches, t-shirts, DVDs
- d'augmenter notre visibilité par des actions de plus en plus larges etc

Pour toutes ces raisons la campagne BDS France a besoin de votre soutien financier. En dehors de la cotisation annuelle des organisations membres de la campagne BDS France, nous ne pouvons compter que sur le soutien financier de nos militants et des citoyens qui souhaitent soutenir la cause du peuple palestinien et l'appel au BDS.

Vous pouvez nous financer de différentes manières, à savoir:

- [Don mensuel régulier](#) (En faisant le choix du don régulier, vous nous permettez de mieux planifier le développement de la campagne ainsi que nos actions. De plus la gestion d'un virement est plus légère pour nous que la gestion d'un chèque.)
- [Don en ligne](#) (paypal)
- [Don par virement](#)
- [Don par chèque](#)

Nous comptons sur vous !

La campagne BDS France

www.bdsfrance.org

« Inculpez moi », lettre de J-C Lefort à Mme Alliot-Marie

Jean-Claude LEFORT

Madame la Ministre : inculpez-moi puisque j'incite et je participe à de telles actions (BDS) !

Paris, le 22 septembre 2010

Madame Alliot-Marie
Ministre de la Justice
13, Place Vendôme
75800 Paris

Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Je m'adresse à vous à propos de la circulaire que vous avez envoyée aux Parquets afin qu'ils se fondent sur l'article 24 de la loi de 1881 réprimant l'« incitation à la haine raciale » pour poursuivre les appels au boycott et aux sanctions contre la politique israélienne.

Pour tenter de justifier cet incroyable détournement de la loi, vous avez assimilé ces actions, dans un discours devant le CRIF de Gironde, à un « boycott des produits casher ». C'est mon premier point : apportez la moindre preuve du moindre appel que ce soit à un tel boycott que se livrent ces pacifistes, vous qui en aviez d'ailleurs démenti totalement l'existence à l'Assemblée nationale, dans une réponse au

député Eric Raoult qui vous interrogeait précisément sur ce point.

Les actions menées dans notre pays n'ont évidemment rien à voir avec une quelconque discrimination raciale, elles en sont même à l'opposé : elles traduisent la volonté de permettre aux citoyens d'agir directement et efficacement pour mettre un terme à la politique israélienne de colonisation des territoires palestiniens qui constitue – comme l'a souvent dit le Président de la République, à l'instar de la plupart de ses homologues étrangers et d'innombrables résolutions des Nations unies ou déclarations de l'Union européenne – un « obstacle à la paix au Proche-Orient ». Et pourtant celle-ci bénéficie d'une très large et insupportable impunité des autorités françaises, européennes et internationales.

J'insiste pour dire qu'en brandissant cette loi, c'est vous qui prenez le risque d'importer délibérément et dangereusement en France, sous forme de problème ethnique, voire religieux, le face à face israélo-palestinien dont la nature est essentiellement et clairement politique.

Du même coup, vous accédez auprès des esprits les plus confus l'existence d'une « race » juive et vous amalgamez non seulement tous les Israéliens mais aussi la majorité de Juifs vivant ailleurs dans le monde, y compris les Juifs français, à la politique israélienne. Ce faisant, vous mettez en danger la cohésion nationale à laquelle vous devriez être attachée.

Mais le pire, dans votre démarche, c'est son caractère hypocrite qui ne peut manquer de vous échapper.

Pourquoi, en effet, des hommes et des femmes de toutes opinions et de toutes confessions – que personne ne peut suspecter de racisme – boycottent-ils les produits des colonies israéliennes de Cisjordanie ? Parce que votre gouvernement, et notamment vos collègues Eric Woerth et François Baroin, dont nous avons officiellement et vainement attiré l'attention sur cette grave question, acceptent l'entrée frauduleuse, dans notre pays, de produits issus de

ces colonies israéliennes, toutes illégales aux yeux du droit international et de tous les gouvernements français depuis 1967, et cela en contravention totale avec l'Accord d'association UE/Israël ratifié par notre Parlement. Cet accord devrait d'ailleurs être suspendu, comme nous le demandons et comme le Parlement européen l'a exigé par vote en 2002, son article 2 étant violé par les autorités israéliennes. Considérez-vous que cet accord comporte aussi une clause « coupable d'« incitation à la haine raciale » » ?

Je ne vous ferai pas l'injure de croire, **Madame la Ministre**, que vous ignorez l'état de la politique et de la législation européennes en la matière. Comme l'a rappelé la Cour européenne de justice, en février dernier, dans son arrêt « Brita », l'Accord d'association entre l'Union européenne et Israël, accorde au titre de son article 83 des exemptions fiscales aux produits provenant du territoire de l'Etat d'Israël stricto sensu mais les refuse formellement s'agissant des produits issus des colonies de Cisjordanie, notamment de Jérusalem-Est. De surcroît, le Code français du commerce réprime sévèrement la fraude à l'origine que constitue l'étiquetage mensonger « made in Israël » apposé sur les productions des dites colonies. Or rien n'est fait contre cela et le droit est violé par cette inaction.

D'où mes deux questions :

1) Que comptez-vous faire pour poursuivre ces pratiques délictueuses, que vos collègues ministres semblent tolérer, alors qu'ils sont, jusqu'à nouvel ordre, chargés de faire respecter le droit ?

2) Si vous appelez les parquets à réprimer pour « incitation à la haine raciale » des actions citoyennes s'opposant à une politique israélienne alors qu'ils ne font rien de répréhensible et qu'ils devraient être hors de toute accusation, pourquoi, par contre, ne demandez-vous pas aux parquets de poursuivre, pour ce motif, mais cette fois

pertinemment, les responsables politiques français qui stigmatisent, eux, explicitement une communauté. Je pense notamment au ministre de l'Intérieur, déjà condamné pour injure raciste, et qui a couvert de son autorité la directive en date du 5 août 2010, signée de son chef de cabinet, que les juristes les plus compétents estiment contraire à l'article 1 de notre Constitution ? Les Nations unies comme l'Union européenne ont condamné l'expulsion par le gouvernement français de citoyens désignés par leur appartenance ethnique et elles ont même envisagé des sanctions contre notre pays. Qu'attendez-vous pour poursuivre, avec la même loi, les auteurs de ces discriminations raciales caractérisées, qui, de surcroît, ont placé la France au ban des nations comme jamais elle ne l'a été depuis les heures noires de la guerre coloniale en Algérie ?

Madame la Ministre,

Le « deux poids, deux mesures » est l'exact contraire de la justice républicaine. Juger pour « incitation à la haine raciale » des citoyens honnêtes qui luttent contre toute forme de racisme, et pour le droit international, tout en épargnant des responsables qui non seulement incitent à la discrimination raciale, mais la pratiquent sur le terrain : est-ce là votre morale ? Je vous le dis franchement : en vous prêtant au jeu malsain dont l'ambassadeur d'Israël à Paris a avoué publiquement qu'il était l'inspirateur, vous flétrissez la République et aussi, permettez-moi de l'ajouter, cette « certaine idée de la France » que professait le général De Gaulle.

Madame la Ministre,

Sauf à déconsidérer un peu plus notre pays dans le monde, sauf à vouloir attenter à la dignité de citoyennes et de citoyens qui mènent des actions conformes au droit international et européen en les couvrant d'infamie, je vous demande instamment de mettre un terme à ces procédures iniques dont vous êtes à l'origine.

Si tel n'est pas le cas, je vous prie, **Madame la Ministre**, de bien vouloir me poursuivre personnellement pour les actions de boycott des produits des colonies israéliennes que développe l'Association France Palestine Solidarité dont je suis le président.

J'attends ce moment avec impatience. Car je ferai alors le procès de tous vos amis qui incitent véritablement à la haine raciale pour mieux défendre la politique coloniale d'Israël que votre gouvernement assure pourtant condamner.

Madame la Ministre : inculpez-moi puisque j'incite et je participe à de telles actions !

Sinon il n'est qu'un autre choix pour vous : revenir sur votre circulaire et indiquer aux parquets votre volonté de défendre le droit – tout le droit mais rien que le droit. La politique et le droit font, en effet, mauvais ménage.

Avec l'assurance de mes sentiments républicains et antiracistes,

Jean-Claude Lefort
Président de l'AFPS
Député honoraire.

<http://www.france-palestine.org/article15619.html>

BDS Londres : Le magasin AHAVA à nouveau occupé... et obligé de fermer samedi

Les militants se sont enchaînés à partir de 11 H 30, samedi, la police est arrivée plus tard sur les lieux, mais il lui a

fallu pas mal de temps pour dégager les militants solidement enchaînés entre eux par les bras au travers d'un tube en acier difficile à casser sans blesser les protestataires. Pendant ce temps d'autres militants diffusaient des tracts devant le magasin, expliquant la situation aux passants, et les invitant à ne pas encourager la colonisation et les crimes de guerre israéliens, en achetant les produits AHAVA, soi-disant « made in Israël ».

Quasiment tous les samedis désormais, de telles manifestations ont lieu devant le magasin de Londres. Et un prochain piquet est annoncé samedi 9 octobre de midi à 14 H devant le magasin.

AHAVA qui avait porté plainte contre ces actions, a obtenu que des militants comparaissent devant un tribunal il y a quelques semaines. Non seulement les responsables d'AHAVA n'ont pas osé se présenter devant les juges, mais les militants de la campagne BDS ont montré le caractère illicite des cosmétiques mis en vente sous une marque mensongère et produits dans des colonies. Ils ont ont tous été relaxés.

<http://www.indymedia.org.uk/en/2010/10/464058.html>

[Traduction : CAPJP0-Europalestine](#)

Procès BDS : Réaction de Xavier Renou, porte-parole des Désobéissants

« BDS : du boycott aux sanctions »

Ça doit être la saison, les procès pleuvent. Bon, ça ne vous étonnera pas, les gouttes ne tombent pas sur tout le monde quand même. Même lorsque la Justice s'intéresse à eux, Woerth,

ou Besson et Hortefeux, s'en tirent généralement sans accros.

Mais les militants français de la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS), eux, commencent à sentir le vent du boulet. La délicieuse Michèle Alliot-Marie, qui s'est déjà distinguée dans l'affaire des ultra-épiciers de Tarnac, leur a déclaré la guerre. Cette fois, ce n'est pas l'arlésienne du terrorisme qu'elle agite, mais la provocation à la discrimination et à la haine raciale, rien de moins. Le truc n'est plus très neuf, mais il marche encore : accusez, accusez, même de racisme et des militants de la solidarité, il en restera toujours quelque chose.

Faut dire qu'ils font fort, les militants de la Palestine : pour s'opposer à la vente de produits israéliens fabriqués dans les colonies, et inciter les entreprises occidentales à cesser leurs relations avec Israël, ils multiplient les intrusions ludiques et spectaculaires dans les hypermarchés Carrefour, histoire de décourager ceux-ci de vendre les fruits et légumes Jaffa et Carmel-Agrexco, auxquels il est reproché d'être directement produits sur des terres agricoles confisquées aux Palestiniens. Les magasins parfumés au cocktail pétrochimique de la chaîne Sephora ont également croisé le chemin de ces intrépides activistes qui ont convaincu pas mal de clients de se détourner des produits cosmétiques Ahava, dans la mesure où ils viennent du côté palestinien de la Mer Morte. Il arrive même que la question palestinienne s'invite chez le roi du crédit illimité et du lave-vaisselle pour nouveaux mariés, Darty : dans les magasins de cette enseigne sont vendus sous la marque allemande Brita des gazéificateurs d'eau ainsi que des accessoires fabriqués par un fournisseur israélien, Soda-Club, dont le site de production est situé à Mishor Adumin, une colonie de 35 000 habitants implantée en Cisjordanie. La liste ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas les sympathiques chahuts organisés chez les encravatés de Dexia, la petite banque nécessaire à laquelle Sarkozy avait refilé trois milliards pendant la crise... accusée d'en avoir partagé une partie avec

une bonne dizaine de colonies israéliennes.

En tant que telle, la campagne BDS, lancée en 2005 par 170 organisations de la société civile palestinienne, n'est pas bien différente de celle qui contribua jadis à mettre fin à l'apartheid. Aux grandes heures du racisme en short hollandais, alors que tous les gouvernements occidentaux se vautraient dans des formes plus ou moins dissimulées de soutien au régime de Pretoria, l'Europe militante, elle, s'était bougée pour boycotter les oranges Outspan et les échanges culturels et sportifs avec l'Afrique du Sud, et convaincre certaines entreprises occidentales de retirer leurs investissements. Certaines de ces entreprises font aujourd'hui l'objet de poursuites aux États-Unis pour leurs agissements aux côtés de l'apartheid...

Sauf qu'au lieu de voir Carrefour et consorts sanctionnés, ce sont les partisans du boycott qui sont aujourd'hui traînés devant les tribunaux par le gouvernement et diverses coquilles vides spécialisées dans le harcèlement judiciaire des militants de la cause palestinienne. La militante de la Ligue des droits de l'Homme de Bordeaux, Sakina Arnaud, a déjà pris 1 500 Euros d'amende en première instance, et passe en appel le 24 septembre. En octobre, on jugera des militants à Perpignan, d'autres à Paris, et même la sénatrice verte Alima Boumediene-Thiery. Le 29 novembre, c'est à Mulhouse que se poursuivra le combat judiciaire et politique pour la défense du droit à boycotter les produits issus de colonies. Pendant ce temps, la caravane humanitaire et désobéissante de l'ancien député britannique George Gallaway, Viva Palestina, traverse l'Europe en direction de Gaza, et le collectif Les Juifs européens pour une paix juste collectent de l'argent pour affréter un nouveau bateau pour Gaza. Un bateau à bord duquel n'embarqueront que des militants d'origine juive, histoire de tester les nerfs des commandos israéliens, et de donner un peu le mal de mer à une certaine Michèle Alliot-Marie, la ministre qui voit des antisémites partout... »

Xavier Renou

Source : <http://lameche.org/>

Communiqué de l'UJFP

NOUS BOYCOTTONS ET NOUS CONTINUERONS A BOYCOTTER ISRAEL

**TANT QUE CET ETAT NE SE CONFORMERA PAS AU DROIT INTERNATIONAL
!**

Parce que nous sommes une association juive attachée à la justice et aux droits des peuples,

Parce que les valeurs juives dont nous nous réclamons se sont nourries de la résistance aux fascismes et à toutes les oppressions racistes, nous combattons les crimes, les répressions et l'épuration ethnique pratiqués en notre nom à Gaza, en Cisjordanie, notamment à Jérusalem, contre les Palestiniens réfugiés et contre ceux vivant en Israël,

Parce que l'Etat d'Israël poursuit sans relâche et en toute impunité la dépossession la colonisation, l'occupation et la répression du peuple palestinien,

Nous répondons à l'appel de la société civile palestinienne et participons à la Campagne BDS pour le Boycott, le Désinvestissement et des Sanctions contre le régime colonial et d'Apartheid israélien jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien soient reconnus et mis en œuvre.

Cette campagne, à l'image de la campagne qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud se développe à travers le monde et de nombreux Etats s'y impliquent, refusant l'impunité d'Israël et la caution de ses crimes de guerre.

Elle commence à inquiéter les autorités sionistes et leurs alliés, dont le gouvernement français actuel.

Nous sommes indignés par le chantage à l'antisémitisme et l'instrumentalisation de la mémoire collective du génocide nazi par des officines courroies de transmission d'Israël en France, le CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), le BNVCA (Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme), Avocats sans frontières, la Chambre de commerce France Israël...

Nous sommes indignés que ce chantage et cette instrumentalisation soient repris au plus haut niveau de l'Etat, en lien direct avec l'ambassade d'Israël*, pour criminaliser des citoyens responsables qui s'engagent pacifiquement et légitimement pour le seul respect du droit.

Aujourd'hui, avec le soutien explicite de plusieurs membres du gouvernement Fillon, sur commande de l'ambassade d'Israël et du ministère de la justice, le Parquet et ces officines intentent dans plusieurs villes – notamment Bordeaux, Perpignan, Mulhouse, Paris et Pontoise- des procès contre des militants participant à la campagne BDS pour « incitation à la haine raciale ».

Ceux qui pratiquent l'incitation à la haine raciale, et qui sont hors la loi aujourd'hui, sont ceux qui garantissent l'impunité d'Israël quoi qu'il fasse, cautionnent les crimes de guerre, laissant la loi du plus fort s'appliquer contre des populations civiles en violation de toutes les normes impératives du droit international.

C'est pourquoi nous sommes solidaires de tous les militants mis en examen.

Notre combat en tant qu'association juive n'est pas isolé, comme voudraient le faire croire certains organismes juifs «officiels»: de plus en plus de Juifs à travers le monde, y compris en Israël, ont rejoint la campagne BDS.

Aujourd'hui, pour la survie du peuple palestinien et pour l'avenir des droits des peuples, participer à la campagne « BDS » est non seulement un droit, mais aussi un devoir. C'est pourquoi nous continuons et continuerons BDS, avec tous les citoyens épris de justice.

Bureau national de l'UJFP, 24 septembre 2010

Le boycott est-il criminel ?

La criminalisation de la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) contre Israël ne nous surprend pas. Elle montre simplement que le monde d'aujourd'hui marche à l'envers : Criminel est l'acte d'appeler à boycotter des produits issus des colonies israéliennes. Normal et conventionnel est celui de consommer passivement les produits de l'entreprise Agrexco, débarqués aujourd'hui à Marseille et qu'on voudrait installer à Sète demain, et dont les fruits et légumes viennent directement des colonies, en violation des résolutions onusiennes condamnant l'occupation des territoires palestiniens depuis 1967... Est-il normal d'acheter des produits qui résultent d'un vol ? Le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) et son président Sammy Ghozlan, à l'origine de la majorité de ces plaintes contre le mouvement BDS, nous demandent donc d'être des consommateurs aveugles, muets... et heureux.

Quant à la volonté d'assimiler le boycott à un acte « antisémite », et la tentative de manipuler la mémoire du génocide nazi contre les Juifs en faveur de l'Etat d'Israël, elle n'est pas seulement scandaleuse, mais absurde lorsque Sammy Ghozlan va jusqu'à porter plainte contre Stéphane Hessel, ancien diplomate français, résistant, juif et rescapé

du camp de Buchenwald, pour son soutien public à la campagne de boycott économique, culturel et universitaire d'Israël. Les fanatiques de la politique israélienne en France devraient regarder du côté d'Israël : de celui d'Omer Shoshan, jeune soldat israélien de 19 ans récemment emprisonné pour avoir refusé de servir dans une armée d'occupation ; ou de celui des 150 Israéliens, intellectuels, artistes et hommes de théâtre, qui ont appelé fin août 2010 au refus de se produire dans les colonies israéliennes en Cisjordanie.

Le boycott n'a rien de nouveau, d'exceptionnel, ou de révoltant, il est au contraire une longue histoire de révoltes légitimes. Révoltés par l'apartheid en Afrique du sud, les boycotteurs du monde entier dans les années 1980 ; révoltés par la discrimination des Noirs aux Etats-Unis, les boycotteurs des bus de Montgomery en 1955 ; révoltés par la colonisation de la Grande-Bretagne, les boycotteurs indiens des produits britanniques des années 1930. Révoltés aussi, bien en amont, ceux qui, quelques années avant la Guerre de sécession américaine, appelèrent à boycotter les produits d'entreprises américaines pratiquant l'esclavagisme.

Face à l'attaque par l'armée israélienne en mai 2010, dans les eaux internationales, de la flottille humanitaire pour Gaza, et le meurtre de neuf militants turcs qui s'y trouvaient ; face à l'utilisation d'armes non-conventionnelles, comme les bombes au phosphore ayant largement arrosé la Bande de Gaza il y a un an et demi ; face aux bulldozers israéliens qui, à l'heure actuelle, continuent de judaïser la partie palestinienne de Jérusalem pour y construire 1500 nouvelles unités d'habitations destinées aux colons ; face aux violations du Droit International par Israël sous toutes ses formes, la campagne internationale de Boycott, de Désinvestissement et de Sanctions contre Israël dont nous nous réclamons s'inscrit également dans cette longue histoire. Lancée en juillet 2005 à l'appel de la société civile palestinienne, la campagne de Boycott contre Israël est

aujourd'hui internationale. Elle est relayée par les syndicats britanniques et irlandais, tout comme par les anticolonialistes israéliens. Aux Etats-Unis, l'Université de Harvard a retiré tous ses placements israéliens, pour une valeur de 40 millions de dollars, et celle de Johannesburg, en Afrique du Sud, menace de couper tout ses liens économiques et académiques avec l'Université Ben Gourion. Le gouvernement des Pays-Bas vient d'annuler une tournée de Maires israéliens en raison de la présence de représentants des colonies d'Efrat et de Kyriat Arba. Prix Nobel de la paix et figure de la lutte contre l'apartheid en Afrique du sud, l'archevêque Desmond Tutu déclarait encore récemment : « *nous avons vaincu l'apartheid sans violence parce que la communauté internationale avait accepté de soutenir la campagne de désinvestissement en Afrique du Sud. Une campagne similaire peut apporter la paix au Moyen-Orient sans violence* ». Sammy Ghozlan et les tribunaux français l'attaqueraient-ils, lui-aussi, pour « *incitation à la haine raciale* » ?

La criminalisation des boycottteurs en France est un cas singulier, où certains pensent pouvoir briser un mouvement social, civil et anticolonial par la seule force des tribunaux. On sourira sans doute un jour de ces valeurs inversées qui font de simples citoyens défendant les droits du peuple palestinien par la seule force du boycott et de la non-violence, des criminels, et d'Israël une victime offensée. En attendant, restons sérieux et persévérants : nous avons le droit de boycotter Israël, nous boycottons Israël par la légitimité conférée par le Droit international, et nous allons continuer à le faire, à l'image d'une campagne internationale qui porte aujourd'hui ses fruits. Car si la politique coloniale d'un Etat surarmé doit aujourd'hui se cacher derrière les tribunaux français, c'est aussi que cette politique s'affaiblit moralement, et qu'elle n'a plus les moyens de sa propre force.

BDS : boycott international, la campagne prend de l'ampleur

En juillet, à Olympia, la ville de Rachel Corrie dans l'État de Washington, la **Coop agro-alimentaire** a annoncé qu'elle ne vendrait aucun produit israélien dans ses deux supermarchés.

L'archevêque Desmond Tutu, principal partisan de cette nouvelle campagne de désinvestissement en Israël a fait une déclaration de soutien au boycott. « La Coop d'Olympia a rejoint un mouvement mondial grandissant animé par des citoyens et le secteur privé afin de soutenir la lutte palestinienne non-violente pour la justice et l'auto-détermination. »

Au mois d'août, **l'Université de Harvard** a causé la surprise en retirant tous ses placements israéliens, soit près de 40 millions de dollars en actions dans des industries pharmaceutiques, NICE Systems, Check Point Software Technologies, Cellcom Israel et Partner Communications. Au début, Harvard n'a pas motivé son action à la SEC. John Longbrake, porte-parole de Harvard, a soutenu que l'université ne s'était pas désinvesti d'Israël, que ces changements étaient normaux et qu'ils ne constituaient pas un changement de politique. Mais l'Université de Harvard cédait-elle en fait devant les appels au BDS et tentait-elle de le faire aussi discrètement que possible pour éviter des représailles sionistes ? Par le passé, Harvard s'est désinvestie de sociétés pour des raisons purement politiques, mais elle le faisait publiquement. Par exemple, il y a cinq ans, elle a

retiré ses actions de PetroChina pour protester contre les actions chinoises au Soudan.

À Vancouver au Canada, le trafic des camions du port a été ralenti à une allure d'escargot à la fin du mois d'août quand un groupe de quelque 50 manifestants ont approché les camionneurs en leur remettant des tracts leur demandant d'observer la campagne de boycott mondial contre Israël et en particulier de refuser de décharger le porte-conteneurs israélien Djibouti de la société Zim, un des plus grands du monde, qui était arrivé au port de Vancouver. « Cette action s'inscrit dans la campagne internationale grandissante de pressions sur Israël pour qu'il respecte le droit international et arrête de tuer des civils innocents » a déclaré Gordon Murray, porte-parole de la Coalition Boycott Apartheid Israël (BIAC). « Les travailleurs d'Afrique du Sud, de Scandinavie, des USA, de Turquie et d'Inde ont déjà répondu à l'appel lancé par les Palestiniens » a dit Mike Krebs au nom de BIAC. « Le mouvement international de solidarité a décidé que la meilleure manière de changer le comportement d'Israël est de prendre des actions contre ses sociétés et ses institutions afin de faire pression sur son gouvernement ».

Lors d'une interview avec le Christian Science Monitor, **Jonathan Ben Artzi, candidat à un doctorat à Brown University et neveu du premier ministre Benjamin Netanyahu**, a affirmé que l'égalité et la justice sociale régneront en Israël lorsque le gouvernement et le peuple étasuniens auront une tolérance zéro pour les abus commis par Israël à l'encontre des Palestiniens.

Ben Artzi, dont la famille vit dans la région depuis neuf générations, et qui a vu toute sa vie comment Israël maltraitait les Palestiniens a déclaré « parfois c'est un ami digne de confiance qui doit vous dire que ça suffit ». Tout comme ils l'ont fait en Afrique du Sud il y a 20 ans, des citoyens concernés dans tous les USA peuvent influencer sur la situation en encourageant Washington à dire clairement à Israël que cela ne peut pas continuer ». En parlant de l'Afrique du Sud, il se référait aux manifestations, au

boycott et aux actions de désinvestissement menés aux USA de 1984 à 1989, qui ont finalement forcé le gouvernement sud-africain de la minorité blanche à lâcher le contrôle de sa majorité noire opprimée. Ben Artzi a passé 18 mois en prison pour avoir refusé de faire son service militaire obligatoire dans l'armée israélienne.

La campagne californienne de désinvestissement en Israël a démarré le 8 septembre par le lancement d'une initiative demandant aux fonds de pension des fonctionnaires et des enseignants de se désinvestir de leurs activités commerciales en Israël.

L'organisatrice locale de la campagne, Sherna Gluck, membre du système de retraite des fonctionnaires a dit « notre régime de retraite publique a investi plus de 1,5 milliard de dollars dans au moins huit sociétés qui fournissent des matériels et des services militaires dont l'utilisation viole les droits humains internationalement reconnus, comprenant notamment le soutien aux colonies israéliennes illégales et au mur de séparation ».

L'archevêque Tutu a déclaré aux Californiens : « nous avons vaincu l'apartheid sans violence parce que la communauté internationale avait accepté de soutenir la campagne de désinvestissement dans l'apartheid. Une campagne similaire peut apporter la paix au Moyen-Orient sans violence.

Ceci n'est que le premier mouvement de désinvestissement en Californie. Des initiatives similaires seront bientôt lancées dans d'autres villes de cet Etat. Avec cette campagne de désinvestissement, les Californiens sont prêts à commencer un mouvement de désinvestissement État par État reproduisant la campagne anti-apartheid qui a contribué à éliminer le système oppressif en Afrique du Sud.

Le gouvernement des Pays-Bas a lui aussi créé un précédent important pour l'Europe et en fait pour les gouvernements du monde entier. Il a lancé une bombe cette semaine quand le Ministère des Affaires étrangères a annulé une tournée de

maires israéliens prévue pour octobre. Le forum est financé par le Joint Distribution Committee, une association de bienfaisance judéo – étasunienne ; la liste des participants comprenait des représentants des colonies cisjordanienes d'Efrat et de Kiryat Arba en « Judée » et en « Samarie ». Le ministère israélien des affaires étrangères a réagi : « ceci est sans aucun doute une politique inutile et inoffensive et nous espérons que ce n'est pas le dernier mot sur la question ».

Eh bien nous espérons le contraire. Les Pays-Bas sont devenus notoires pour leur islamophobie attisée par l'homme politique et cinéaste néerlandais Geert Wilders, qui annonce fièrement « je déteste l'islam », qui appelle le Coran un « livre fasciste » et traite le prophète Mohammed de « diable ». Il prétend que l'immigration musulmane est un « cheval de Troie ». Ses paroles sont reprises par le politicien israélien, Aryeh Eldad, qui a condamné le boycott dans ces termes : « le fait que les Néerlandais aient plié devant les Arabes reflète leur abdication devant la minorité musulmane ».

Cette initiative morale des Pays-Bas est de toute évidence une tentative pour redresser l'image négative de ce pays et elle fera réfléchir les autres gouvernements. Le président du Israel Local Council (conseil municipal), Schlomo Buchbut, conclut à juste titre : « la décision des Pays-Bas fait monter le conflit [israélo-arabe] tout en haut de la liste ».

23 septembre 2010 – Al Ahram Weekly
Traduction : Anne-Marie Goossens

Mobilisation : solidarite

avec tous les inculpés !

« En tout, nous avons déposé plus de 80 plaintes pour des faits similaires, partout en France », affirmait récemment le président du BNCVA (Bureau National de Vigilance Contre l'Antisémitisme) à la presse (1). Ces plaintes sont en résonance parfaite avec les propos mensongers sur le BDS du premier ministre Fillon, du ministre de l'intérieur Hortefeux et les directives de la ministre de la justice Alliot-Marie. Il s'agit d'une attaque sans précédent contre la campagne BDS des officines pro-israéliennes en collusion avec le gouvernement Sarkozy dont les mesures racistes à l'égard des Roms ont indigné l'Europe.

Le comble est que ces plaintes, qui s'appuient sur une loi du 29 juillet 1881 fondent leur attaque des militants BDS sur « (...) la discrimination à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

Nous posons la question :

Qui, **en toute impunité**, pratique violence et discrimination quotidiennes dans les Territoires occupés Palestiniens ?

Qui, **en toute impunité**, met en place une législation d'Apartheid contre ses propres concitoyens palestiniens ?

Qui commet, **en toute impunité**, des crimes de guerre, massacre et persécute des populations civiles en Cisjordanie et à Gaza ?

Qui, **en toute impunité**, viole le droit international avec la colonisation et l'exploitation des Territoires Occupés ?

Qui, **en toute impunité**, maintient depuis 5 ans un blocus meurtrier de la bande de Gaza ?

**C'est Israël qui viole le droit international :
occupation, colonisation, apartheid, crimes de guerres
les droits des prisonniers, les droit des réfugiés...
C'est Israël qu'il faut inculper !**

La campagne BDS a pour objectif de contraindre Israël à respecter le droit. Pourquoi la justice française condamnerait-elle des citoyens qui agissent pacifiquement pour que le droit soit respecté et appliqué?

Les citoyens français qui appellent au boycott, au désinvestissement et à des sanctions contre Israël sont animés par l'urgence de refuser le viol systématique de la loi par Israël et l'impunité qui lui est garantie par le gouvernement français.

Une urgence vitale pour les populations palestiniennes et israéliennes

La Campagne BDS France appelle à une mobilisation générale pour soutenir sans exclusive toutes les personnes poursuivies en raison d'actions de boycott et exiger l'inculpation d'Israël.

La Campagne BDS France appelle à créer partout des comités de soutien aux inculpés et à exiger l'inculpation d'Israël.
La Campagne BDS France met son groupe juridique au service des mis en examen et des militants BDS.

D'ores et déjà il s'agit de faire en sorte que la campagne de soutien aux BDS et d'inculpation d'Israël s'organise et que les procès soient occasions de mobilisations significatives !

- 24 septembre Bordeaux Sakina
- 14 Octobre Pontoise Alima et Omar
- 29 novembre Mulhouse Farida, Henri, Mohamed, Aline, Jacques
- 24 janvier Perpignan Yamina, Jeanne et Bernard

[Tous les articles sur ces attaques en justice et les outils pour se mobiliser](#)

(1) Source:

<http://www.lepays.fr/fr/article/3746719/Soutien-d-eurodeputes-a-des-militants-francais-poursuivis-pour-avoir-appelle-au-boycott-d-Israel.html>

Les sous-marins d'Israël interdits d'essais dans les eaux de la Norvège

Début 2011, la marine israélienne devrait recevoir un sous-marin Dolphin amélioré, construit par Howaldtswerke-Deutsche Werft (HDW), une entreprise de construction navale allemande basée à Kiel. Il est prévu qu'elle ne reçoive un autre en 2012. HDW loue une base sous-marine norvégienne pour tester ses nouveaux sous-marins. Le premier sous-marin Dolphin a commencé les essais dans l'eau, supervisés par une équipe israélienne en Allemagne.

Suite à la décision d'Oslo, le constructeur allemand devra effectuer des essais en eau profonde dans un autre site.

un sous-marin Dolphin de la marine israélienne

L'Escadron 7 de la marine israélienne a utilisé trois sous-marins Dolphin pendant la dernière décennie. Les deux nouveaux sous-marins coûtent environ 1,3 milliards d'euros, selon les médias allemands, et l'Allemagne en finance un tiers. La marine est en pleine expansion de ses capacités sous-marines et double le nombre d'équipages opérationnels, leur permettant d'entreprendre des missions à longue distance, loin de leur port d'attache. Israël et l'Allemagne ont récemment discuté la

construction d'un troisième sous-marin, selon le Defense News. Les nouveaux sous-marins ont un système de propulsion de pointe qui leur permet de rester en plongée jusqu'à trois semaines. En plus de leurs missions de combat et de renseignement, les sous-marins Dolphin sont équipés de missiles de croisière à nucléaires-tête, selon les rapports des médias étrangers.

Il y a quatre mois, un sous-marin Dolphin est passé vers le sud par le canal de Suez dans ce qui était considéré comme un mouvement israélien pour positionner un sous-marin dans les eaux du Golfe Persique.

Les chantiers navals HDW, parmi les plus grands dans le monde, loue au gouvernement norvégien la base sous-marine Marvika, sur la rive sud de la Norvège, comme base pour les essais sous-marins. Au cours de la Seconde Guerre mondiale ce port avait servi de base pour les sous-marins de la flotte allemande.

Le port sert de point de départ aux tests en eau profonde (700 mètres) et les trois premiers sous-marins Dolphin d'Israël ont été testés ici. De telles expériences sont nécessaires pour localiser les faiblesses structurelles dans le système des sous-marins et font partie du processus d'essai de tous les nouveaux sous-marins.

Le ministère norvégien des Affaires étrangères a informé il y a quelques semaines HDW qu'il ne lui permettait plus d'utiliser son territoire pour les essais de marine sur les sous-marins destinés à la marine israélienne.

Ce n'est pas le premier geste de boycott de la Norvège envers l'appareil sécuritaire d'Israël. Il y a un an, la caisse de retraite de l'État norvégien a annoncé qu'il abandonnait Elbit Systems en raison de l'implication du fabricant dans la construction de la barrière de séparation en Cisjordanie. Le trésor norvégien avait déclaré que la clôture portait atteinte aux droits de l'homme des Palestiniens.

Le ministère israélien des Affaires étrangères a refusé de commenter. Le ministère norvégien des Affaires étrangères a

fait observer qu'il ne répondait pas à des décisions spécifiques concernant l'exportation de matériel et de services militaires.

Interrogé sur ces évolutions à la télévision norvégienne la semaine dernière, le ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Gahr Store, a déclaré : « Nous avons des restrictions extrêmement rigoureuse sur l'exportation des biens et services de sécurité ... nous n'exportons pas de matériel ou de service vers les pays en guerre ou dans lesquels il y a un risque de guerre. » Il n'a pas directement nommé Israël.

Le groupe allemand Thyssenkrupp, qui possède les chantiers navals qui fabriquent les sous-marins Dolphin, a refusé de commenter.

Pfeffer Anshel, Haaretz

Source :

<http://www.association-belgo-palestinienne.be/infos/les-sous-marins-disrael-interdits-dessais-dans-les-eaux-de-la-norvege/>

Traduction : Julien Masri

Demande de comparution solidaire

Paris, le 29 septembre 2010

A Monsieur le Président du Tribunal correctionnel de Pontoise
Cité judiciaire de Pontoise

Lettre recommandée avec A.R.

OBJET : Demande de comparution

Monsieur le Président du Tribunal correctionnel de Pontoise,

Le 14 octobre prochain comparaitront devant vous Madame Alima Boumedienne-Thiéry et Monsieur Omar Slaouti, accusés par le Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme (BNVCA) d'avoir participé le 9 mai 2009 au magasin Carrefour de Montigny-les-Cormeilles à une action pacifique de sensibilisation au boycott des produits d'Israël jusqu'à ce que cet Etat se conforme au droit international. Le motif de cette accusation est d'avoir « *provoqué à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de son origine ou de son appartenance ou non appartenance à une nation* » et constitué « *une entrave à l'exercice normal d'une activité économique* »

En tant que citoyen attaché à la justice et aux droits des peuples, et notamment en tant que citoyen juif, je vous demande à comparaître aux côtés des deux accusés.

Cela fait plus de 60 ans que l'Etat d'Israël en toute impunité dépossède, persécute et discrimine continuellement le peuple palestinien, ce qui constitue aussi un grave danger pour la paix dans le monde.

Ainsi que je l'ai exprimé le 23 février dernier dans ma lettre adressée à Monsieur François Fillon, Premier Ministre, et à Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre de la Justice, lettre parue dans l'hebdomadaire « Politis » du 4 mars 2010 et dont vous trouverez copie ci-jointe, ma conscience juive m'a porté à rallier le mouvement de « Boycott, Désinvestissement, Sanctions » (BDS) contre Israël, qui se développe à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Cette campagne répond à l'appel de la société civile palestinienne, engagée elle-même dans cette résistance non-

violente.

S'il est aujourd'hui un Etat qui dégrade fortement l'image des Juifs dans le monde, c'est bien l'Etat d'Israël, qui s'arroge le droit de bafouer constamment le droit international et les droits humains, et qui brandit l'odieux chantage à l'antisémitisme pour essayer de faire taire celles et ceux qui se mobilisent pour la survie du peuple palestinien.

Et s'il est un mouvement soucieux de réduire à néant les fondements des réactions antisémites contre Israël, c'est bien le mouvement BDS, qui exige que l'Etat d'Israël ne bénéficie plus d'une constante impunité, mais soit traité comme tout autre Etat. D'ailleurs de nombreux Juifs ont rejoint le mouvement BDS, continuant ainsi la mémoire des résistances aux fascismes et aux discriminations qui ont traversé l'histoire juive.

C'est pourquoi je vous demande d'accepter ma comparution volontaire aux côtés d'Alima Boumedienne-Thiéry et d'Omar Slaouti.

Je n'avais pas pu être avec eux le 9 mai 2009 à Montigny-les-Cormeilles mais je continue, soyez-en persuadé, à m'engager dans des actions BDS jusqu'à ce que les droits du peuple palestinien soient enfin reconnus et mis en œuvre.

Je resterai ainsi fidèle à ma déclaration solennelle lors de ma Bar Mitzva dans la synagogue de Bar le Duc en 1959 : je m'engage à continuer à être un membre utile de la société et un bon citoyen de mon pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Jean-Guy Greilsamer

Télécharger la lettre [Demande_de_comparution_JGG.doc](#)

Lettre à l'attention des présidents de tribunaux

A Monsieur le président du tribunal de...

..., le 30 septembre 2010

Monsieur le Président,

En décidant d'engager des poursuites contre les militants de la cause palestinienne, le ministère de la Justice a fait le choix de placer les débats sous l'angle du droit. Or, le droit est la base de notre démarche.

Ce qui guide l'action des Palestiniens, c'est la défense de leurs droits. Car toute la question est la violation des droits de ce peuple, depuis 1949. La reconnaissance d'Israël par l'ONU était liée au respect de la frontière de 1949, au droit au retour des réfugiés et à l'autodétermination du peuple palestinien, sous la forme d'un Etat. Soixante ans plus tard, la frontière est ignorée par la colonisation, le droit au retour est nié et la Palestine n'est pas un Etat. Israël viole toutes les résolutions de l'ONU, bafoue la IV^e Convention de Genève et méprise les attendus de la Cour Internationale de Justice.

La cause est juste, et nos méthodes aussi.

Comme M. / Mme... qui vont être cités à comparaître le ... devant votre tribunal, je soutiens les appels au boycott, tels qu'ils ont été lancés par les Palestiniens, depuis les territoires occupés. C'est un devoir de solidarité, mais c'est aussi une exigence de la justice. Et par ce soutien, je n'affronte pas le droit. Non, je demande au contraire son

application.

Selon le droit international, Israël est puissance occupante des territoires de la Palestine. L'occupant ne peut ni s'approprier les terres, ni procéder à des transferts de populations. Or, c'est ce que fait Israël tous les jours par la colonisation : l'exploitation économique par Israël de ces terres qui ne lui appartiennent pas est un crime. Aussi, accepter que le marché européen puisse être un débouché pour ces exportations, c'est encourager le crime. La CJUE a dit le droit dans l'affaire Brita. Il faut maintenant faire respecter cette jurisprudence.

Mon soutien à cette campagne est entier, et les faits qui ressortent du dossier font apparaitre trois infractions :

- Infractions douanières, car ces exportations ne relèvent pas de l'accord européen (Code des douanes, art. 414 et 426, 3°)*
- Tromperie sur la qualité, à savoir l'origine des produits (Code de la consommation, art. L 213-1)*
- Complicité de crime de guerre par les personnes morales (Code pénal, Art. 213-4-1 alinéa 2, 461-26 et art. 462-5).*

Aussi, par le présent, je demande également à ce que des enquêtes soient conduites.

Les Palestiniens comptent sur la justice pour mettre fin à la violence qu'ils subissent depuis des décennies. Un jugement qui innocenterait les citoyens boycottteurs et qui condamnerait les auteurs, même indirects, de la colonisation, serait un grand message d'espoir pour ceux qui, là-bas, gardent confiance en la justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations respectueuses.

M. / Mme / Mlle

[Télécharger le modèle de lettre](#)

Non à la criminalisation du boycott d'Israël : Appel pour la liberté d'expression

Par des opérations non-violentes et symboliques, des élu-e-s et militant-e-s, dont une parlementaire, ont souhaité attirer l'attention de l'opinion publique sur le refus de l'Etat d'Israël de se conformer aux principes inscrits dans les traités européens et dans les accords d'associations qu'ils ont signé, à savoir le respect des Droits Humains et celui de la traçabilité des produits à l'exportation.

Par la même occasion, ils dénoncent l'impunité dont bénéficient les autorités israéliennes, impunité qui cautionne ces violations répétées du droit international et l'injustice que subit au quotidien le peuple palestinien du fait de l'occupation coloniale.

Pour avoir osé user de leur liberté d'expression dans le respect des principes républicains, ces élu-e-s et militant-e-s sont aujourd'hui poursuivi-e-s devant la justice pour provocation à la discrimination raciale, voire pour antisémitisme. Il s'agit d'un chantage fondé sur un amalgame inacceptable !

La critique de la politique du gouvernement israélien relève du débat d'idées et s'exerce dans le respect des grands principes fondamentaux de notre droit, dont celui de la liberté d'expression. En aucun cas, les actions menées par ces élu-e-s et militant-e-s ne peuvent être considérées comme des

actes, paroles ou propos « discriminatoires à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, à raison de son origine ou de son appartenance ou non appartenance à une nation ».

Nous dénonçons cet amalgame qui voudrait nous faire taire devant cette injustice qui heurte nos valeurs universelles.

Premiers signataires :

- Stéphane Hessel, Ambassadeur honoraire
- Catherine Tasca, Vice-Présidente du Sénat (PS)
- Eva Joly, députée européenne Présidente de la Commission du Développement (Europe Ecologie)
 - Monique Cerisier ben Guiga, sénatrice (PS)
 - Adrien Gouteyron, sénateur (UMP)
- Yael Lerer, éditrice et membre du groupe de citoyens israéliens « Boycott de l'intérieur »
 - Nourredine Abdi, socio-économiste, chercheur CNRS
- Gilbert Achcar, politologue, Universités de Londres et de Paris-8
 - Patricia Adam, députée (PS)
 - Françoise Alamartine
- Lysiane Alezard, conseillère municipale d'Issy les Moulineaux
- Laurent Alcini, conseiller municipal de Taverny (PCF) et syndicaliste
 - Omar Alsoumi, président de Génération Palestine
 - Jean Claude Amara, président de Droits Devant
- Sylvette Amestoy, Adjointe à la mairie de Courdimanche
 - Eliane Assassi, sénatrice de la Seine Saint-Denis
 - Jean-Baptiste Ayrault, président du DAL
- Francine Bavay, conseillère régionale Europe Ecologie
- Nejiba Bakhtri, responsable du Parti « TUNISIE VERTE »
 - Olivier Besancenot, porte parole du NPA
- Jean-Paul Besset, député européen (Europe Ecologie)
 - Malika Benarab-Attou, députée européenne (Europe

Ecologie)

- Tarek Ben Hiba, président de la FTCCR
 - Amar Benoun, Président du CIVIC
 - John Berger, écrivain
- Michel Billout, sénateur de Seine et Marne
 - Marie Blandin, sénatrice (Les Verts)
 - Jean Paul Boré, conseiller Régional
- Nicole Borvo Cohen-Seat, sénatrice de Paris
- Liliane Boudia, conseillère municipale – Adjointe au Maire d'Aubagne
 - Michel Bourguain, maire de l'Ile st Denis
 - José Bové, député européen (Europe Ecologie)
- Patrick Braouezec, député (communistes unitaires et citoyens)
 - Henri Braun, avocat au barreau de Paris
 - Robert Bret, sénateur
- Jean Brafman, ancien conseiller régional et membre de la FASE
- Ian Brossat, président du groupe communiste au Conseil de Paris
- Maurice Buttin, avocat honoraire (Président du CVPR P0)
 - Nahla Chahal, coordinatrice nationale de la Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP)
- Abdelaziz Chaambi, Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie
 - Mohieddine Cherbib, président de la Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives (FTCR)
 - Viviane Cohen, UJFP-Maroc,
- Eric Coquerel, Secrétaire national du Parti de Gauche, Conseiller régional d'Ile de France
 - Monique Crinon, sociologue, philosophe
- Patrice Crunil, Conseiller municipal Lutte Ouvrière d'Argenteuil
 - Violette Daguerre, présidente ACHR
- Véronique De Keyser, députée européenne (Vice présidente du Parlement européen)

- Guy Delcourt, Député-Maire de Lens (PS)
- Karima Delli, députée européenne (Europe Ecologie)
 - Christine Delphy, auteur, chercheuse au CNRS
 - Jean Desessard, sénateur de Paris (Les Verts)
- Sylvain Desmets, conseiller régional (Europe Ecologie)
 - Bernard Dreano, président CEDETIM
- Isabelle Durant, députée européenne, Vice-Présidente du Parlement européen
 - Françoise Duthu, ancienne députée européenne
 - Ali El Baz, coordinateur de l'ATMF
 - Driis El Kherchi, président national de l'ATMF
 - Mireille Fanon-Mendès France
- Jacques Fath, Membre du Comité exécutif national du PCF, Responsable des relations internationales
 - Sonia Fayman, sociologue
- Hélène Flautre, députée européenne (Europe Ecologie)
 - Jacques Gaillot
- Bernard Garzon, Maître de conférences honoraire
- Ali Gedikoglu, Président de Cojep International
 - Jérôme Gleizes, Responsable de la commission transnationale des Verts français
 - Nathalie Goulet, sénatrice (UC)
 - Maxime Gremetz, député de la Somme (PCF)
 - Abdelhamid Haimeur, journaliste politique
 - Djilali Harfouche, journaliste
 - Bertrand Heilbronn, Président d'Evry Palestine
 - Catherine Grèze, députée européenne (Europe Ecologie)
 - Yannick Jadot, députée européenne (Europe Ecologie)
 - Serge Janquin, député du Pas de Calais (PS)
- Kamel Jendoubi président du Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme
- Alain Joxe sociologue, directeur d'études à l'EHESS, président du CIRPES
 - Nicole Kiil-Nielsen, députée européenne (Europe Ecologie)
 - Alain Krivine
- Barbara La Barbera, conseillère municipale Aubagne

- Mehdi Lallaoui, réalisateur
- Carlos Latuff, dessinateur BD
- Pierre Laurent, Secrétaire national du PCF, Conseiller régional de l' Ile de France
 - Olivier Lecour-Grandmaison, universitaire
- Patrick Le Hyaric, député européen (Front de Gauche)
 - Gilles Lemaire, ATTAC
- Dominique Lesparre, Vice Président du Conseil Général du Val d'Oise, Maire de Bezons
 - Michèle Loup, syndicaliste, ex conseillère régionale (Les Verts)
 - Zohra Mahi, avocate
 - Noël Mamère, député (Les Verts)
- Dominique Mariette, Conseiller municipal Lutte Ouvrière d'Argenteuil
- Caroline Mécary, avocate, conseillère régionale (Europe Ecologie)
 - Akli Mellouli (PS)
 - Jean-Pierre Michel, sénateur (PS)
 - Mostafa Motia, Ingénieur
 - Jacques Muller, sénateur (Les Verts)
- Christophe Oberlin, professeur en médecine, chirurgien
- Roger Ouvrard, ancien maire d'Argenteuil, ex-conseiller général Val d'Oise
- Jean-Jacques Paris, secrétaire général de l'Association nationale des élus communistes et républicains
 - Roger Parmentier, Pasteur Eglise réformée de France
 - Jean Christophe Poulet, maire de Bessancourt
 - Annie Poursinoff, députée (Europe Ecologie)
 - Marc Prunier, conseiller municipal (NPA)
 - Michèle Rivasi, députée européenne (Europe Ecologie)
 - Ali Romdhane, Porte parole d'Etre de Gauche 95
 - André Rozevègue, Co-président de l'UJFP
- Jean-Michel Ruiz, Secrétaire départemental du PCF Val d'Oise
- Catherine Samary, Maître de conférence (Université Paris Dauphine)

- Aharon Shabtai, poète et universitaire israélien
- Yoav Shemer, représentant de l'organisation israélienne
« Le courage de refuser »
- Michèle Sibony, Co-présidente de l'UJFP, enseignante
- Boualem Snaoui, Président du REseau SOLidaire et CIToyen
– RESOCI –
- Djamila Sonzogni, porte parole Europe Ecologie – Les
Verts, conseillère régionale
 - Odile Tobner, Présidente de Survie
 - Michel Vampouille, Ancien Vice-président du Conseil
Régional Ile-de-France
- Patrick Vassallo, conseiller municipal délégué de Saint-
Denis
- Marie-Christine Vergiat, députée européenne (Front de
gauche)
 - Dominique Voynet, sénatrice (Les Verts)
- Jean Pierre Zolotareff, psychothérapeute, directeur
général réseau de Lutte contre l'exclusion IDF,
Président du Collectif Citoyen 95

Ian Brossat, président du groupe communiste au Conseil de Paris
--

Omar Alsoumi, président de Génération Palestine

Le boycott d'Israël par l'Afrique du Sud

L'une des avancées significatives fut la résolution prise par 150 universitaires irlandais de ne pas accepter de postes universitaires ou de nominations en Afrique du Sud. En 1971, le Conseil du Trinity College de Dublin prit la décision de ne

pas acquérir de participation dans toute entreprise de la République qui aurait des échanges commerciaux même par l'intermédiaire d'une filiale. Le Conseil décida par la suite que l'université ne conserverait aucun lien officiel ou institutionnel avec toute institution universitaire ou gouvernementale en Afrique du Sud.

Près de quatre décennies plus tard, la campagne de boycott, de désinvestissements et de sanctions gagne du terrain une fois encore en Afrique du Sud, et cette fois, contre l'apartheid israélien.

Déjà ce mois-ci, plus de 100 universitaires dans toute l'Afrique du Sud, de plus de 13 universités, ont apporté leur soutien à l'initiative de l'université de Johannesburg pour qu'il soit mit fin à la collaboration avec l'occupation israélienne. La campagne a encore progressé depuis et elle inclut aujourd'hui 200 sympathisants. La pétition universitaire sur l'ensemble du territoire, appelant à résilier tout accord entre l'université de Johannesburg et l'université israélienne Ben-Gourion au Néguev, a suscité un intérêt considérable. Avec la récente approbation de certaines voix éminentes d'Afrique du Sud, telles que Kader Asmal, Breyten Breytenbach, John Dugard, Antjie Krog, Mahmood Mamdani, Barney Pityana et Desmond Tutu, la déclaration confirme toute la force qu'a prise l'appel au boycott en Afrique du Sud :

« Nous, universitaires, reconnaissons que tous nos travaux universitaires s'inscrivent dans des contextes sociaux larges – particulièrement dans des institutions qui sont engagées dans la transformation sociale. Les institutions sud-africaines ont l'obligation de revoir les relations qu'elles ont forgées durant l'ère de l'apartheid avec d'autres institutions qui ont fermé les yeux sur l'oppression raciale, au prétexte d'un travail « purement universitaire ou scientifique » ».

Les universités israéliennes ne sont pas visées par le boycott à cause de leur identité ethnique ou religieuse, mais de leur complicité avec le système israélien d'apartheid. Comme les universitaires qui soutiennent l'appel l'expriment avec clarté dans leur déclaration, l'université Ben-Gourion entretient des liens matériels avec l'occupation militaire. Les attaques d'Israël contre Gaza en 2009, qui coûtèrent la vie à plus de 400 enfants, ont suscité une large condamnation internationale. La violation par Israël du droit international fut confirmée plus tard par le juge sud-africain, Richard Goldstone, dans son rapport aux Nations-Unies. L'université Ben-Gourion a directement et indirectement soutenu ces attaques en offrant des bourses et des cours en supplément aux étudiants qui avaient été enrôlés dans les unités combattantes actives et en fournissant des garanties spéciales aux étudiants partis dans le cadre de la réserve pour chaque jour de service.

La position de principe des universitaires en Afrique du Sud par laquelle ils prennent leur distance avec les institutions qui soutiennent l'occupation est à l'image des avancées déjà enregistrées en faisant valoir que le régime israélien est coupable d'un projet colonial illégal et immoral. Le Conseil de Recherches en sciences humaines d'Afrique du Sud, dans une réponse lors d'une enquête demandée par le gouvernement sud-africain en 2009, publia un rapport qui confirme que le racisme structurel et l'oppression imposés quotidiennement par Israël sont constitutifs d'un régime d'apartheid et de colonialisme, semblable à celui qui modela nos vies en Afrique du Sud.

Plus récemment, la réaction internationale à l'attaque honteuse contre la Flottille (le 31 mai dernier) qui transportait des fournitures médicales et d'autres produits de base pour la population ghettoïsée de Gaza fut un signe de l'érosion de la légitimité d'Israël aux yeux de la communauté internationale. En Afrique du Sud, le rappel de notre

ambassadeur en Israël et la délivrance à l'ambassadeur d'Israël à Pretoria de l'une des formes les plus dures de condamnation diplomatique, de démarche, fut une déclaration forte où le gouvernement sud-africain reconnaissait que les actes d'Israël méritaient notre plus grand mépris.

La campagne de boycott, désinvestissements et sanctions contre Israël est maintenant lancée en Afrique du Sud. Les syndicats d'Afrique du Sud ont publiquement apporté leur soutien ; tout particulièrement par l'action de l'an dernier du syndicat sud-africain des travailleurs des Transports et activités connexes où ils refusèrent de décharger tout produit israélien sur le port de Durban – un engagement qui fut renouvelé en juillet de cette année.

Le boycott par les consommateurs gagne également du terrain, notamment avec le lancement récemment d'une campagne publique qui amène les militants sud-africains à boycotter la firme Ahava, les Cosmétiques de la mer Morte, et à rejoindre le mouvement international de boycott des produits israéliens.

La campagne de boycott et de sanctions contre l'apartheid d'Afrique du Sud a, en fin de compte, aidé à libérer tant les Blancs que les Noirs sud-africains. Les Palestiniens et les Israéliens profiteront de la même manière de cette campagne internationale non violente – une campagne que tous les Sud-Africains peuvent faire avancer.

La pétition demandant à mettre fin aux relations entre l'université de Johannesburg et l'université Ben-Gourion du Néguev est disponible sur : <http://www.ujpetition.com>

29 septembre 2010 – The Guardian – traduction : JPP

Vote du 30 septembre 2010 :

Johannesburg (AP) : Le corps enseignant de l'université de Johannesburg a rejeté aujourd'hui l'appel à couper les liens avec l'université israélienne, mais appelle l'université Ben-

Gourion à travailler avec ses homologues palestiniens.

Voir : [SAfrican school presses Israelis on Palestinians](#) de Jenny Gross.

« Il faut faire peser ce conflit sur la société israélienne »

PROPOS RECUEILLIS PAR RODERIC MOUNIR

Le Courrier de Genève, Mercredi 29 Septembre 2010

<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=446969>

Les artistes et intellectuels constituent en principe des remparts contre l'ignorance et la haine. Le boycott culturel n'est-il pas une arme à double tranchant?

Eyal Sivan: C'est une zone grise, oui. Mais sur le plan des principes, il n'y a aucune raison de ménager les institutions universitaires et culturelles qui bénéficient, d'une façon ou d'une autre, de l'occupation et discriminent les Arabes. Beaucoup d'artistes et d'académiciens sont restés silencieux lors des dernières violations du droit international, au Liban, à Gaza et contre la flottille humanitaire. Pis, ils les ont soutenues. C'est un professeur de philosophie à l'université de Tel Aviv, Asa Kasher, qui a rédigé le nouveau code de conduite de l'armée israélienne dans la «lutte antiterroriste» il préconise ni plus ni moins de kärcheriser l'adversaire.

A quoi sert le boycott?

A réveiller la société israélienne, à faire peser sur elle ce

conflit qui lui paraît lointain. Aujourd'hui, plus de 85% des jeunes envisagent de rejoindre des unités combattantes, et une majorité ne veut pas d'Arabes dans les institutions.

L'impunité criminalise Israël et le met hors la loi. Le boycott n'est pas anti-israélien, il ne vise pas les gens mais les institutions responsables de la situation.

Quelle différence faites-vous entre les boycotts étranger et intérieur?

Aux Européens, principaux acheteurs de marchandises israéliennes, le boycott pose la question suivante: «Qu'est-ce que je peux faire?» Cela dans un contexte de grand décalage entre l'opinion et les décisions politiques. Quant à moi, artiste israélien, je me suis retiré de plusieurs forums et festivals où avaient lieu des rétrospectives en présence de représentants israéliens. Comment des artistes de gauche peuvent-ils serrer la main d'officiels qui se servent d'eux comme alibi démocratique? En revanche, je réprovoque le boycott par les artistes et intellectuels israéliens des colonies en territoires occupés. Il s'agit d'une discrimination de ces populations le plus souvent immigrées, que le gouvernement a poussées à s'implanter dans un but politique. Je ne fais pas partie de la gauche qui dénonce les colons comme l'ennemi. C'est hypocrite. Coloniser n'est pas un acte individuel, mais une politique d'Etat.

Le boycott d'Israël par les artistes de Montréal fait

tache d'huile

Les manifestations qui se sont produites en réponse aux violents bombardements sur Gaza, il y a près de deux ans, ont suscité de nouvelles initiatives non violentes visant à soutenir la lutte des Palestiniens. Parmi celles-ci, on peut citer les assignations en justice de présumés criminels de guerre israéliens, les missions civiles en Palestine pour témoigner de la brutalité de l'occupation militaire, les missions humanitaires pour rompre le blocus de Gaza ou la campagne de «boycott, désinvestissement et sanctions» (BDS) contre l'Etat israélien. Cette dernière reprend la stratégie de boycott mise en oeuvre contre l'Afrique du Sud, dans les années 1980, en dénonçant les discriminations subies par les Palestiniens, qualifiées d'apartheid.

Bien que le BDS soit né d'un appel lancé par la société civile palestinienne en 2005, c'est depuis l'attaque meurtrière de l'armée israélienne sur la flottille humanitaire au large de Gaza, fin mai 2010, que la stratégie BDS a le vent en poupe. Elle affirme que chaque citoyen a un rôle à jouer: en tant que consommateur, professeur, artiste, sportif ou autre, chacun est responsable de ses actions et peut refuser celles qui renforcent le pouvoir répressif de l'Etat d'Israël. Le boycott le plus connu est celui des produits israéliens, comme les cosmétiques Ahava, ou d'entreprises européennes participant à la colonisation, comme Connex qui construit un tramway dans la partie de Jérusalem que l'Etat israélien annexe illégalement. Mais cette campagne se décline également sous d'autres formes, universitaires, sportives et culturelles. Enfin, au-delà de cette prise de conscience individuelle, le BDS est une campagne de pression, en particulier médiatique, qui permet de rappeler les violations répétées du droit international et des droits humains à l'encontre des Palestiniens.

L'exemple de Sun City

Sur le plan culturel, les initiatives s'inspirent des musiciens qui, dans les années 1980, revendiquaient qu'ils «n'iraient pas jouer à Sun City», en Afrique du Sud. Ce mouvement prend une ampleur considérable: il n'est pas une semaine sans qu'on apprenne qu'un artiste de premier plan annule un voyage prévu en Israël, profitant parfois de l'occasion pour écrire de véritables pamphlets dénonçant les conditions dans lesquelles vivent les Palestiniens, sous occupation israélienne ou en exil. Rien que cette année, l'actrice Meg Ryan, les écrivains Henning Mankell, Iain Banks et Alice Walker, les musiciens Carlos Santana, Elvis Costello, Gil Scott-Heron et les groupes The Klaxons, Gorillaz et The Pixies ont renoncé à se rendre en Israël. Pour des raisons similaires, le mois dernier, plus de 150 artistes irlandais se sont engagés par écrit à boycotter Israël, rappelant l'initiative des 500 artistes montréalais, déjà évoquée dans nos pages¹. Tout récemment, c'est le groupe anglais Massive Attack qui a rejoint ce mouvement. Son chanteur, Robert Del Naja, déclarait: «Je ne peux pas jouer en Israël alors que les Palestiniens n'ont pas accès aux mêmes droits fondamentaux que les Israéliens.»

Pétition israélienne

Même en Israël, le boycott devient un moyen jugé pertinent de s'opposer à la poursuite de la colonisation par le gouvernement d'extrême droite dirigé par Benyamin Netanyahou. Ce mois-ci, alors que certains en Europe s'opposent en particulier au boycott universitaire et culturel, 150 universitaires, écrivains, artistes et acteurs israéliens ont signé une pétition appelant à refuser de se produire dans les colonies des territoires occupés en 1967. Aux côtés d'intellectuels connus pour leur engagement contre l'occupation, tels Niv Gordon, Gideon Levy ou Shlomo Sand, on trouve des personnalités généralement plus discrètes comme l'historien Zeev Sternhell ou les écrivains renommés David Grossman, A.B. Yehoshua et Amos Oz. Alors qu'elles étaient

sévèrement critiquées par le gouvernement israélien, ces personnalités ont reçu une lettre de soutien de 150 autres artistes, étasuniens et anglais, dont Vanessa Redgrave, Cynthia Nixon ou Tony Kushner.

La limitation du boycott aux seules colonies est défendue par certains groupes de solidarité qui demandent la fin de l'occupation illégale de la Cisjordanie, de Gaza, de Jérusalem-Est et du Golan, le démantèlement du Mur et la levée du blocus de Gaza. Les partisans d'un boycott total rappellent quant à eux que les discriminations touchent également les Palestiniens à l'intérieur des frontières d'Israël. Enfin, la résolution 194 de l'ONU stipule le respect et la mise en oeuvre du droit au retour des réfugiés palestiniens dans leurs maisons. Selon la campagne BDS, ces deux points justifient de faire pression sur les institutions israéliennes, y compris à l'intérieur des frontières de 1948: en effet, n'aurait-il pas été absurde, à l'époque de l'apartheid, de ne boycotter que les bantoustans et pas le Cap, Johannesburg ou... Sun City?

La culture est une arme utilisée de part et d'autre. L'Etat d'Israël ne s'y trompe pas, qui non seulement tente de contrer la campagne BDS, mais multiplie également les festivals, expositions et autres manifestations artistiques ou sportives pour tenter de redorer son blason. De son côté, la campagne BDS appelle à ne pas participer à ces événements, où qu'ils aient lieu: dans les colonies, en Israël ou même en Europe. De fait, ces manifestations culturelles ne sont plus anodines: on y participe ou pas mais, dans les deux cas, la décision revêt un sens politique. Si de plus en plus d'artistes répondent positivement à l'appel au boycott, celui-ci s'adresse désormais également aux simples spectateurs, citoyens responsables...

(1) Le Courrier du 7 avril 2010.

Quelques liens:

Cinq cents artistes montréalais contre l'apartheid israélien:

<http://www.tadamon.ca/post/5824>

Cent cinquante artistes irlandais s'engagent à boycotter

Israël: <http://www.ipsc.ie/pledge/>

Cent cinquante artistes israéliens boycottent les colonies
israéliennes:

<http://www.haaretz.com/print-edition/news/150-academics-artists-back-actors-boycott-of-settlement-arts-center-1.311149>

Cent cinquante artistes américains et anglais soutiennent les
150 artistes israéliens:

<http://jvp.org/campaigns/making-history-support-israeli-artists-who-say-no-normalizing-settlements-4>

Appel de l'Autorité palestinienne à boycotter les produits des
colonies: <http://bdsmovement.net/?q=node/604>

Appel des Palestiniens au boycott universitaire et culturel
d'Israël: <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=869>

Appel des Palestiniens au BDS contre Israël:

<http://bdsmovement.net/?q=node/52#French>

Relais français de la campagne BDS internationale:

<http://www.bdsfrance.org/>

Relais genevois de la campagne BDS internationale:

<http://www.urgencepalestine.ch/Activites/boycott.html>

Materiel pour soutenir les inculpés

MATERIEL JURIDIQUE

« Je suis solidaire avec les personnes poursuivies »

Un militant poursuivi, et ce sont tous les militants qui sont

concernés. La solidarité est totale est doit se manifester devant les tribunaux. Les poursuites doivent devenir des échecs pour le ministère de la justice, dès lors que la loi ne peut apporter sa protection à une activité commerciale illicite et que les militants ne font qu'user de la liberté d'expression. Vous pouvez vous exprimer librement auprès du tribunal, la seule limite étant qu'un soutien mal formulé pourrait devenir une gêne juridique pour la défense. De plus, soyons logique : nous plaidons la relaxe des militants car les produits sont illicites, et alors, il faut porter plainte !

Nous vous proposons :

- Une lettre-type pour écrire aux présidents des tribunaux qui inclut les trois motifs de plainte (Douanes, tromperie, complicité de crime) : [lire](#) – [télécharger](#)
- Deux argumentaires sur [le boycott](#) et [la question des réfugiés](#) , pour donner des informations justes et synthétique au tribunal.

Le tribunal n'a pas choisi de poursuivre les militants. C'est un choix du ministère de la Justice, et nous devons tout faire pour convaincre le tribunal par des propos justes.

APPELS A SOUTIEN

[Tract](#) en une page

[Tract 2x sur format A4](#)

[Appel de personnalités pour la liberté d'expression](#)

BANNIERES

Bannières de soutien et d'appel au don (cliquer dessus pour les télécharger, s'insère dans une page web comme une image) :



Perpignan : Tollé après la convocation en justice de trois militants pour

« provocation »

De vives réactions

Une décision qui suscite d'ores et déjà de nombreuses et vives réactions tant de mécontentement que de soutien. Telle celle de Jacqueline Amiel-Donat, conseillère municipale (PS) à Perpignan. « Demander de ne pas acheter les pamplemousses, les ananas, les jus d'oranges et divers produits « Made in Israël », serait un acte antisémite ? » Serait-ce un acte de terrorisme contre les fruits et légumes d'Israël ? », s'indigne-t-elle. « Ces poursuites judiciaires sont totalement inacceptables » dénonce encore la fédération départementale du Parti communiste. « Ce n'est pas la forme de leur action – très pacifique – qui leur est reprochée, mais leur motivation supposée. On croit rêver, au moment même où ce gouvernement engage une chasse aux Roms indigne de notre République et de ses valeurs fondatrices. On reproche à des citoyens de manifester leur solidarité avec un peuple palestinien colonisé, spolié économiquement jusque dans les territoires qui lui sont en principe attribués, avec la participation active de grandes entreprises françaises ! Il s'agit d'un acte politique qui va dans le sens de la justice et de l'équité. Il s'agit là d'un nouvel épisode de la criminalisation de l'action militante syndicale ou citoyenne ».

« Antisémitisme ? »

« Nous ne nous tairons pas ! » renchérit le NPA (nouveau parti anti capitaliste). » Cette action pacifique menée dans le cadre de la campagne BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions) vise à faire appliquer le droit international, à faire cesser la colonisation des territoires palestiniens, à lever le blocus de Gaza et à défendre les droits d'un peuple qui vit sous l'occupation. Une réponse unitaire la plus large s'impose, afin de riposter à ce chantage permanent qui cherche à étrangler financièrement le mouvement de solidarité à la

lutte du Peuple Palestinien. » Enfin, l'association Coup de soleil 66 se dit indignée. « La plainte porte sur une accusation calomnieuse d'antisémitisme. Nous pensons au contraire que c'est l'injustice faite aux Palestiniens et l'impunité de l'état d'Israël condamné par l'ONU et la communauté européenne pour non respect du droit international qui favorisent le racisme et l'antisémitisme. Et d' « exiger la relaxe pour les trois militants défenseurs du Droit. »
<http://www.lindependant.com/articles/2010-09-23/tolle-apres-la-convocation-en-justice-de-trois-militants-pro-palestine-pour-provocation-252632.php>

Signez la pétition

en envoyant vos nom, prénom et adresse

- à l'email suivant : collectif66palestine@gmail.com
- à l'adresse postale suivante : Bernard CHOLET – 10, rue Lafayette – 66000 Perpignan

Téléchargez l'appel à soutien des 3 inculpés : [lettre – pétition](#)